

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250925-DEC2025-080-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-080

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2025-056 d'accorder une subvention de 3 000 € pour le dossier de Madame Marie DUCHEMAN. Suite à une erreur dans le nom inscrit sur la décision il convient d'apporter des modifications.

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 3 000 € en faveur de Mme Marie DUCHEMAN – 01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS pour la réalisation de précarité énergétique et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2025-056.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 septembre 2025

Publiée le **26 SEP. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 septembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

